



VB/cf - Div n° 6539_05

Paris, le 4 mai 2026

PROGRAMME DE VEILLE 2026 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 58 CONCERNANT

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2026 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 22 MAI 2026

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2026 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 20 : Dérogation aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS (« au fil de l'eau »)**

Analyse

La résolution 20 autorise pendant 26 mois à déroger aux règles de fixation du prix d'émission des augmentations de capital sans DPS visées notamment à la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 21 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 21 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans les résolutions 19 et 20 qui ne respectent pas elles-mêmes les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2026 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

1. Composition du conseil de surveillance de la COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

Le conseil de la COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 90% de membres libres d'intérêts hors représentant des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Barbara Dalibard	Présidente Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	F	67	FR	18	2027	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Thierry Le Hénaff	Adm. réf.	Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	8	2030	1	1		M	M
	Jean-Christophe Laourde	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	51	FR	6	2028	0	1			
	Delphine Roussy	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	44	FR	6	2028	0	1		M	M
	Patrick de la Chevardière		Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	6	2028	0	2	P		
	Aruna Jayanthi		Libre d'intérêts	100%	F	63	IN	11	2027	0	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Monique Leroux		Libre d'intérêts	100%	F	71	CA	11	2028	0	3	M		
	Wolf-Henning Scheider		Libre d'intérêts	100%	M	63	DE	5	2029	1	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Michel Severino		Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	6	2030	0	1		P	P
	Catherine Soubie		Libre d'intérêts	100%	F	60	FR	2	2028	0	3	M		
	Pascal Vinet		Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	2	2028	1	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Anne Sophie Lotgering		Libre d'intérêts	Nouveau	F	52	FR	Nouveau	2030	0	1			

2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Les statuts de COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de quatre ans.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

